Case
FRC
8391

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION.
LA NATION LA LOI LE ROI

EXTRAIT

Du Procès-Verbal de la Société des Amis de la Conſtitution de Lyon.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1791.

LA Société des AMIS DE LA CONSTITUTION, enviſageant les efforts que font les ennemis du bien public pour ſéduire les Citoyens, & ſouffler par-tout l'eſprit de diſcorde, en allumant le flambeau du fanatiſme ;

Réfléchiſſant ſur les funeſtes influences que pourroit produire cette foule de proteſtations & autres écrits incendiaires (puiſqu'ils affichent ouvertement le mépris des loix) ;

850

Conſidérant combien il eſt eſſentiel de prévenir de tels malheurs par tous les moyens imaginables, de défendre cette Conſtitution civile du Clergé qui en réforme les abus & le ramene à ſon ancienne gloire, d'en démontrer l'excellence & la néceſſité, & les droits que le Légiſlateur avoit de l'établir, en répandant la lumiere & l'inſtruction parmi ceux que l'on cherche à égarer, & ſur-tout en leur faiſant diſtinguer la voix de la conſcience des cris de ces miniſtres intéreſſés qui, regrettant l'éclat d'une fortune inſolente, & jaloux du haut rang qu'ils occupoient, s'écrient maintenant à la ruine de la religion, eux qui en étoient la honte & le ſcandale.

A cet effet la Société, après avoir ouï la lecture des feuilles inſtructives de MM. Joly-clerc freres, l'un & l'autre membres de la Société, ſur la légitimité du ferment civique & autres objets relatifs à la Conſtitution civile du Clergé, trouvant ſon but rempli dans ces différents ouvrages,

A arrêté qu'ils ſeroient imprimés à ſes frais, pour être diſtribués dans la ville, & principalement dans les campagnes.

Signé, SALIER, Préſident.

Signé VITET fils & C. ALLARD, Secrétaires.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO